

PRÉFET DU DOUBS

Préfecture

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau du contrôle de légalité
et de l'intercommunalité

Affaire suivie par :
Amélie GIROD
Tél. : 03 81 25 13 12
amelie.girod@doubs.gouv.fr

Le Préfet du Doubs

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Doubs

Besançon, le

27 AOUT 2019

CIRCULAIRE N° 20

OBJET : Campagne de distillation 2019/2020

P.J. : 1 communiqué et un modèle de demande de délivrance de titre de mouvement.

La présente circulaire a pour objet de vous informer des modalités arrêtées pour les opérations de distillation pour la période 2019/2020

La Direction régionale des Douanes et Droits Indirects a rédigé un communiqué relatif à la période de distillation autorisée pour la prochaine campagne.

Les opérations de distillation réalisées au cours de la campagne 2019/2020 devront intervenir pendant la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, le communiqué, accompagné d'un modèle de la demande de délivrance d'un titre de mouvement – déclaration de distillation.

Le Préfet,

**Pour le Préfet
Le Secrétaire Général**

Jean-Philippe SETBON